

1ER SEMESTRE 2025

SOCRATES  
POLE EVALUATION

---

# VEILLE JURIDIQUE & TECHNIQUE

---

En date du *22/07/25*

**SOCRATES**  
L'éthique comme compétence



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Veille Juridique &amp; Réglementaire</b>	<b>2</b>
<b>Veille Technique &amp; Métier</b>	<b>3</b>
<b>Veille Qualité</b>	<b>4</b>
<b>Conclusion</b>	<b>5</b>

# INTRODUCTION

**L'actualité du 1<sup>er</sup> semestre 2025 a été riche en évolutions** législatives, réglementaires, métier et de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social en France.

Voici une synthèse des principaux textes et recommandations publiés au cours de cette période et **ayant un impact direct sur l'activité d'évaluation HAS de la qualité des ESSMS.**

Cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité. Si vous identifiez des manques, merci de nous en faire part via l'adresse **[evaluation@socratesonline.com](mailto:evaluation@socratesonline.com)**

Bonne lecture !

Sources : Sites HAS, Legifrance, COFRAC, ANAP

# 01

## INTRODUCTION

---

Tout au long de l'année, le cabinet Socrates met à votre disposition des outils et supports destinés à **partager et développer les connaissances et compétences** de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans son activité d'évaluation. Nous avons le plaisir de vous proposer dans ce document une synthèse de l'actualité Juridique, Réglementaire, Technique et Qualité liée à notre activité d'évaluation.

**ASTUCE** : N'hésitez pas à approfondir les thématiques proposées en consultant les sites officiels (HAS, Legifrance...), professionnels (Directions, ASH, ANAP...) et en vous abonnant à leurs flux d'actualité.



**Cette synthèse vient compléter vos propres démarches de veille ainsi que les dispositions internes et webinaires du cabinet Socrates mis à votre disposition, dans votre espace évaluateur APAX.**

# VEILLE JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE

LOIS  
DECRETS  
CIRCULAIRES  
INSTRUCTIONS

Parus au cours du 1er semestre 2025 ou projets de lois ou de décrets portés à notre connaissance à ce jour.

# 2025

# LOI N° 2025-581 DU 27 JUIN 2025

## sur la profession d'infirmier

La loi du 27 juin 2025 transforme l'organisation des soins en EHPAD en conférant aux infirmiers le droit de prescrire, en créant le poste d'infirmier coordonnateur, et en redéfinissant de manière significative leurs compétences et missions stratégiques.

Cette réforme **redéfinit les compétences infirmières et créé de nouveaux postes stratégiques**. Les ESSMS doivent anticiper ces changements structurants pour optimiser leur prise en charge résidentielle.

L'ARTICLE L. 4311-1 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, ENTIÈREMENT REFONDU, CONFÈRE AUX INFIRMIERS

## 3 NOUVELLES PRÉROGATIVES FONDAMENTALES



**Réalisation de consultations infirmières en autonomie**



**Habilitation à poser un diagnostic infirmier**



**Droit de prescription encadré par une liste ministérielle**

### En savoir plus :

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051806032>
- L'article L. 4311-1 du code de la santé publique



# LOI N° 2025-623 DU 9 JUILLET 2025

Visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé

## ESSMS

Les professionnels désormais protégés pénalement des violences et des outrages



### 01. L'infraction de violences élargie aux professionnels des ESSMS

L'infraction de violences (articles 222-7 et suivants du code pénal) **est désormais expressément élargie aux professionnels exerçant dans tous les lieux de santé et médico-social**, y compris établissements sociaux, services à domicile, laboratoires, cabinets libéraux, pharmacies, etc.

### 02. Un cadre pénal renforcé

La loi **institue un cadre pénal renforcé** pour protéger explicitement **les professionnels de santé et médico-sociaux**, avec une extension des lieux protégés, une montée en peine jusqu'à 20 ans, une qualification aggravante pour les actes commis dans l'exercice des fonctions, une possibilité de plainte collective via l'employeur ou l'ordre professionnel, et une protection juridique renforcée contre les procédures pénales ou alternatives.

# DÉCRETS & ARRÊTÉS

## 1. DÉCRET RELATIF AUX SEUILS APPLICABLES AUX EHPAD ET AUX RA

N° 2025-116 DU 7 FÉVRIER 2025

Ce décret révisé les seuils de personnes en perte d'autonomie applicables aux établissements pour personnes âgées dépendantes et aux résidences autonomie et étend le périmètre des actions financées par le forfait autonomie.

**L'objectif global est d'adapter les seuils à la réalité des publics accueillis**, tout en sécurisant les conditions de financement et d'organisation du forfait autonomie aux RA (Résidence Autonomie).

### EN BREF

- **Révision des seuils de personnes en perte d'autonomie** applicables aux établissements pour personnes âgées dépendantes et aux résidences autonomie. Notamment « 2° Au premier alinéa de l'article D. 313-15 :
  - « a) Le taux : « 15 % » est remplacé par le taux : « 20 % » ;
  - « b) Les mots : « ainsi qu'une proportion de résidents classés dans les GIR 1 à 2 supérieure à 10 % de la capacité autorisée » sont supprimés ;»
- **Extension du périmètre des actions financées par le forfait autonomie.**
- À l'article D.313-24-1, le décret précise que **le seuil peut être temporairement dépassé**, si le niveau de dépendance d'un résident évolue, et ce jusqu'à son départ de l'établissement.
- La cohérence du texte vise à **renforcer la distinction entre EHPAD** (structures médicalisées) **et résidences autonomie** (destinées à personnes peu dépendantes)



## 2. INTÉRIM EN ESMS : LE DÉCRET REPRIS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT - BASE DE JURISPRUDENCE

DÉCISION N°495797, DU 6 JUIN 2025

Applicables depuis le 1er juillet 2024, les dispositions du décret du 24 juin 2024 prévoient l'interdiction pour les ESMS de passer par des contrats d'intérim pour assurer certaines fonctions, si la personne ne justifie pas d'une expérience minimale de deux ans hors intérim.

**Les fonctions concernées étaient notamment :**

- Les éducateurs spécialisés
- Les assistants de service social
- Les moniteurs-éducateurs
- Les accompagnateurs de service social

Saisi par plusieurs syndicats d'une requête en annulation, le Conseil d'Etat a rendu sa décision le 6 juin 2025 : **il décide de répondre favorablement à la requête du syndicat, en annulant le décret du 24 juin 2024.**

**Consultez la décision :**

- <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2025-06-06/495797>

## 3. ARRÊTÉ RELATIF À L'AGRÉMENT DE CERTAINS ACCORDS DE TRAVAIL

ARRÊTÉ DU 12 FÉVRIER 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, a agréé par arrêté du 12 février 2025, les dispositions de certains accords de travail et décisions unilatérales applicables dans les ESSMS privés à but non lucratif.

**En savoir plus :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051236093>

**Exemple de type d'accords**

- conditions de travail
- temps de présence
- organisation du travail ou dispositifs de remplacement / interim spécifiquement négociés (branche ou ESSMS)
- prime de partage de la valeur



# 1. INSTRUCTION DU 7 FÉVRIER 2025 RELATIVE À LA PROGRAMMATION DES SIGNATURES DES CPOM

INSTRUCTION N° DGCS/SD5B/2025/9

La présente instruction a pour objet de préciser les **modalités de suspension de la signature des CPOM relevant du IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles (CASF)**, dans l'attente de l'aboutissement des travaux nationaux de simplification qui seront menés dans le courant de l'année 2025.

## QUELS CPOM SONT CONCERNÉS ?

- Ceux qui doivent obligatoirement être conclus avec les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), appelés « CPOM EHPAD »
- En priorité les CPOM pour lesquels la négociation n'a pas été engagée, ou bien qui se trouve encore à un stade préliminaire
- Les CPOM signés, en cours d'application, continuent de produire leurs effets



**Source :** Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2025/4 du 28 février 2025

## 2. INSTRUCTION DU 9 AVRIL 2025 RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE DISPOSITIFS D'EMPLOI ET D'HABITAT EN MILIEU ORDINAIRE POUR LES PERSONNES AVEC TSA ET TDI

INSTRUCTION N° DGCS/3B/DITND/CNSA/DAPO  
/2025/34

L'objectif de l'instruction est de présenter « **les modalités de mise en œuvre des dispositions d'accompagnement dans l'emploi et l'habitat dans le milieu ordinaire pour les adultes avec TSA et TDI associés** », afin que ces personnes, qui le veulent et qui le peuvent, aient accès à un emploi.

### IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS

- Cette instruction est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir infra)
- Elle a un impact sur les critères suivants :



#### Thématique : Continuité et fluidité des parcours

## 2.8

- **OBJECTIF 2.8 – Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.**

- CRITÈRE 2.8.2 – Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.

## 2.9

- **OBJECTIF 2.9 – Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.**

- CRITÈRE 2.9.1 – Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.
- CRITÈRE 2.9.2 – Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.
- CRITÈRE 2.9.3 – Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.

### 3. INSTRUCTION RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE MISSIONS DÉPARTEMENTALES D'EXPERTISE ET D'INFORMATION AUTOUR DE LA CAA

INSTRUCTION N° DGCS/SD3B/2025/86

Publiée le 23 juin 2025, cette instruction :

- "vise à donner aux agences régionales de santé (ARS) un cadre de référence pour le déploiement des missions départementales d'expertise et d'information en CAA."
- prévoit ainsi la mise en place, dans chaque département, d'un acteur expert et ressource de la communication alternative et améliorée (CAA)

## IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS

- Cette instruction est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir infra)
- Elle a un impact sur le critère suivant (**page 22 - ajout référence**)



## 1.6 Thématique : Expression et participation de la personne accompagnée

- **OBJECTIF 1.6 – L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.**
  - CRITÈRE 1.6.2 – Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.

**La CAA est essentielle pour la participation et l'inclusion des personnes éprouvant des difficultés d'expression, de communication ou de compréhension.**

# VEILLE TECHNIQUE ET METIER

- RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES HAS (RBPP)
- TRAVAUX, GUIDES & COMMISSIONS HAS
- PRATIQUES ÉVALUATIVES HAS
- RECHERCHE, PROGRAMMES, OUTILS & PLANS D'ACTION

Pour le secteur social  
et médico-social

# 03

# LES RBPP HAS

La Haute Autorité de Santé (HAS) a publié au 1er semestre 2025 de nouvelles recommandations visant à améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement dans le secteur social et médico-social. Ces RBPP fournissent des repères aux professionnels pour faire évoluer leurs pratiques.

La liste ci-dessous **n'est pas exhaustive mais reprend les principales RBPP devant être connues des évaluateurs** dans le cadre de la conduite de leurs activités d'évaluation avec le cabinet Socrates auprès des ESSMS.

**Pour aller plus loin :**

- [has-sante.fr](https://has-sante.fr)

## EN BREF...

01.

### ACCOMPAGNER LA PERSONNE NÉCESSITANT UNE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE (JANVIER 2025)

Cette recommandation vise à guider les professionnels dans l'accompagnement des personnes nécessitant une mesure de protection juridique, en tenant compte de leurs droits et de leur autonomie.

02.

### ACCOMPAGNER LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN ESSMS – VOLET 1 (FEVRIER 2025)

La vie intime, affective et sexuelle (VIAS) est une composante de la dignité humaine qui est une de nos libertés fondamentales ainsi qu'une dimension essentielle du bien-être et de l'existence humaine, et ce, bien au-delà des questions liées à la reproduction ou aux pratiques sexuelles.

Cette recommandation **vise à promouvoir une approche positive de la VIAS** en fournissant aux professionnels des repères scientifiques, éthiques, juridiques et organisationnels, et ainsi leur permettre d'accompagner les souhaits, désirs et attentes des personnes accompagnées.

- **Ce 1er volet** propose un socle commun de repères transversaux pour l'ensemble des ESSMS
- **Le 2ème volet** de la recommandation **s'amorcera en 2025** et abordera de façon concrète et transversale les outils, interventions et pratiques d'accompagnement en lien avec la VIAS des publics accompagnés.

**Impacts  
évaluation  
HAS ?** page  
suivante

## IMPACTS SUR L'EVALUATION HAS

- Cette RBPP est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir infra)
- Elle a un impact sur les critères suivants (**pages 41, 81, 86, 92 - ajout références**) :



### Thématique : Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement

- **OBJECTIF 1.11 – L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne**
  - CRITÈRE 1.11.1 – La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.

### Thématique : Droits de la personne accompagnée

- **OBJECTIF 2.2 – Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.**
  - CRITÈRE 2.2.3 – Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.
- **OBJECTIF 2.3 – Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.**
  - CRITÈRE 2.3.1 – Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.
- **OBJECTIF 2.4 – Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.**
  - CRITÈRE 2.4.5 – Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.

02. ACCOMPAGNER LA VIE INTIME, AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES EN ESSMS – VOLET 1

#### EN SAVOIR PLUS SUR LA RBPP

- Points clés, Recommandations, Argumentaire : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

#### ALLER PLUS LOIN, SE DOCUMENTER

- Vie intime, affective et sexuelle : de quoi parle-t-on ? [monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr), 2025

## 04. COORDINATION ENTRE PROTECTION DE L'ENFANCE ET PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (AVRIL 2025)

Les enfants ayant une mesure de protection de l'enfance ont un risque plus important de présenter des troubles psychiques et neurodéveloppementaux. Malgré leurs besoins, l'accès aux soins en psychiatrie se fait trop souvent en situation d'urgence et les ruptures peuvent être nombreuses au cours de leur suivi.

### La recommandation vise à répondre à 3 objectifs :

- repérer le plus tôt possible les besoins de soins en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent chez les enfants protégés ;
- faciliter l'accès aux soins en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dès lors qu'un besoin est repéré chez un enfant protégé ;
- permettre à chaque enfant protégé concerné de bénéficier d'un suivi approprié, aussi longtemps que nécessaire, en veillant à éviter les ruptures.

## IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS

- Cette RBPP est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir infra)
- Elle a un impact sur les critères suivants (**ajout références**) :



### Thématique : Continuité et fluidité des parcours

- **OBJECTIF 1.17 – La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.**
  - CRITÈRE 1.17.2
  - CRITÈRE 1.17.3
  - CRITÈRE 1.17.4

pp. 71, 72, 73

- **OBJECTIF 2.9 – Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.**
  - CRITÈRE 2.9.1

p. 108

### Thématique : Accompagnement à la santé

- **OBJECTIF 2.6 – Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.**
  - CRITÈRE 2.6.1
  - CRITÈRE 2.6.3

pp. 98, 100

## A PARAITRE

### **(RBPP à venir) La pair-aidance dans les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales**

Note de cadrage Recommandation de bonne pratique  
Mis en ligne le 20 janv. 2025

La pair-aidance permet de proposer à toute personne le souhaitant, au cours de sa prise en charge ou de son accompagnement habituel, une possibilité de soutien global d'un tiers ayant connu ou connaissant une situation similaire et ayant acquis une connaissance issue d'un vécu expérientiel.

### **(RBPP à venir) Prévention spécialisée : Accompagner les jeunes sur leurs territoires et dans leurs milieux de vie**

Note de cadrage Recommandation de bonne pratique  
Mis en ligne le 17 janv. 2025

### **(RBPP à venir) L'accompagnement au développement de l'autodétermination et du pouvoir d'agir des personnes en ESSMS**

Note de cadrage Recommandation de bonne pratique  
Mis en ligne le 19 mars 2025

L'autodétermination et le pouvoir d'agir sont des notions fondamentales pour les personnes en situation de vulnérabilités, car elles renvoient aux droits des personnes, à leur capacité à exercer et exprimer leur citoyenneté ainsi qu'à participer aux décisions les concernant.

### **(RBPP à venir) Accompagner le bon usage des systèmes d'IA en contexte de soins**

Note de cadrage Recommandation de bonne pratique  
Mis en ligne le 2 avril 2025

Ce travail cible les systèmes d'IA utilisés en contexte de soins. Il pourra également s'appliquer, au moins en partie, aux ESSMS.

## LIEN EVALUATION HAS

### **Thématique : Démarche qualité et gestion des risques**

- **OBJECTIF 3.15 – L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.**
  - CRITÈRE 3.15.2 (stratégie numérique)



**Guide Déployer l'IA en toute confiance**, ANAP, 2025  
voir infra



## LES GUIDES HAS



Guide



Commission



Rapport

01.

### EXPÉRIENCE PATIENT ET SAVOIR EXPÉRIENTIEL : DEUX NOTIONS À CLARIFIER POUR DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT OU LA PARTICIPATION (JUIN 2025)

#### Guide Pratique

L'expérience patient et le savoir expérientiel sont deux formes d'expression fondées sur l'expérience. Parfois confondues, ces notions sont souvent utilisées de façon imprécise. La HAS publie une vidéo pédagogique dans le but de clarifier ces notions et d'identifier en quoi la prise en compte de l'expérience patient ou la mobilisation du savoir expérientiel peut renforcer l'engagement des usagers ou de la participation des personnes accompagnées.

**Lien vers la vidéo** : <https://youtu.be/julKtfw5S4c>



02.

### CRÉATION DE LA COMMISSION POUR LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES PERSONNES (MAI 2025)

#### Commission

La HAS crée la commission pour la participation et l'engagement des personnes (CPEP). Cette commission, qui succède au conseil de l'engagement des usagers, a pour mission de faciliter la participation et l'engagement des usagers et des personnes concernées dans les travaux de la HAS et au sein de l'écosystème sanitaire, social et médico-social.

- **20 membres, sélectionnés parmi 93 candidatures**
- **Nommés pour 3 ans**
- **60% des membres sont des femmes**
- **6 membres de la CPEP étaient précédemment membres du Conseil pour l'engagement des usagers.**
- **Une première réunion le 13 mai 2025**

## 03. POINT DE VUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LES ESSMS (MAI 2025)

### Rapport

Ce document vise à fournir des clefs essentielles permettant le recueil et la prise en compte effective du point de vue des personnes accompagnées en :

- **Proposant une démarche porteuse de sens** pour chacun et en évitant la stigmatisation et les discriminations des différentes personnes impliquées.
- **Démontrant les multiples avantages au recueil et à la prise en compte du point de vue des personnes accompagnées.** Il souligne également certaines vigilances à prendre en compte
- **Présentant des méthodes accessibles et réalistes,** des ressources diversifiées, concrètes et illustrées pour que chacun puisse s'acculturer et s'approprier les éléments afin d'être acteur tout au long de la démarche.

## IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS

- Ce rapport est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir infra)
- Il a un impact sur les critères suivants (**ajout références**) :



### Thématique : Expression et participation de la personne accompagnée

- **OBJECTIF 1.5 – La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.**
  - CRITÈRE 1.5.1 – La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.
- **OBJECTIF 1.6 – L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.**
  - CRITÈRE 1.6.2
  - CRITÈRE 1.6.3

### Thématique : Démarche qualité et gestion des risques

- **OBJECTIF 3.10 – L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.**
  - CRITÈRE 3.10.2 – L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.

## LES PRATIQUES EVALUATIVES HAS



### 01.

#### LA FAQ HAS (DERNIÈRE MISE À JOUR : 18/07/2025)

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, 3 mises à jour ont été réalisées :

- **18/03/25**
- **21/05/25**
- **17 et 18/07/25**

#### **A consulter régulièrement pour rester informé des évolutions**

Les principales évolutions ont porté sur :

- La prise en compte des non-conformités identifiées dans un ou plusieurs rapports d'évaluation clôturés
- Les éléments de preuve associés à chacun des critères
- Le calcul du nombre d'AT (en places et en mesures)
- Les évaluations multi-ESSMS
- Le report de la mise en ligne des rapports d'évaluation émis avant le 1<sup>er</sup> avril 2025 = **report au 15 septembre 2025**

**La dernière évolution de la FAQ est associée à l'actualisation du manuel d'évaluation. Cette évolution, dont l'impact est majeur pour les OA et les ESSMS, est détaillée pages suivantes.**

## 02. RÉVISION MANUEL ÉVALUATION HAS (JUILLET 2025)

La HAS met également à jour le manuel d'évaluation des ESSMS afin d'améliorer le dispositif. Si les objectifs, les critères et les éléments d'évaluation restent inchangés, les références documentaires et réglementaires ont été actualisées.

- Les évolutions du référentiel et des outils de la HAS sont applicables dès publication
- Un régime dérogatoire sera possible pour **toute visite sur site déjà planifiée** dans les 3 mois suivant la publication.
- Passé ce délai, à compter du **17 octobre 2025**, ces dispositions s'appliqueront à l'ensemble des évaluations

### ➤ 3 FICHES PRATIQUES MISES A JOUR



la durée  
minimale de la  
visite fixée à  
**2 jours**



l'actualisation  
des catégories  
**FINESS**



les modalités de  
réalisation de  
l'**accompagné  
traceur**

### ➤ 1 NOUVELLE FICHE PRATIQUE CRÉÉE



**Fiche pratique expliquant la  
démarche à suivre pour une  
évaluation multi-ESSMS**

### ➤ MANUEL MIS A JOUR TÉLÉCHARGER



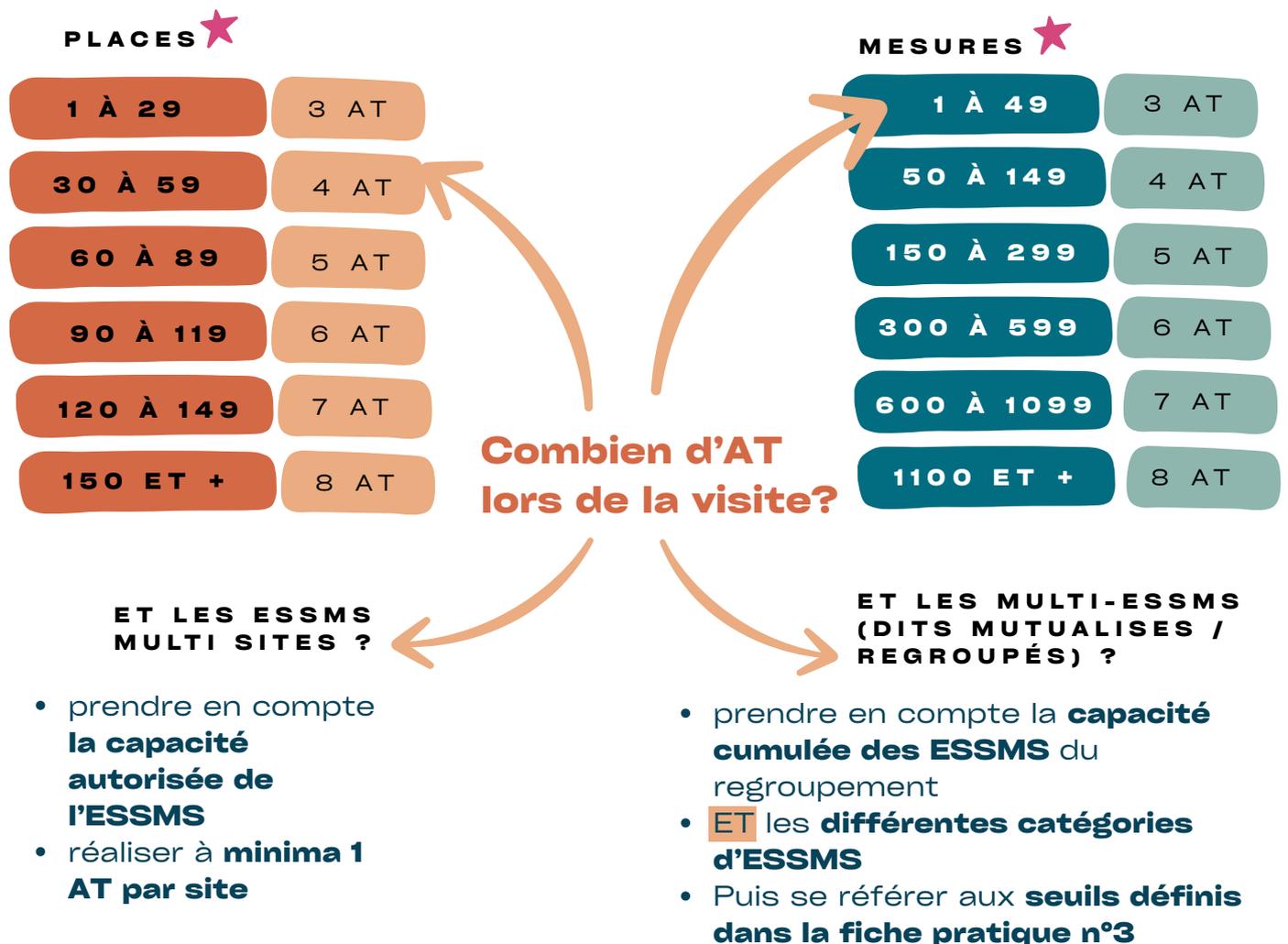
[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/manuel\\_devaluation\\_de\\_la\\_qualite\\_essms.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/manuel_devaluation_de_la_qualite_essms.pdf)

## 02. RÉVISION MANUEL ÉVALUATION HAS - SUITE (JUILLET 2025)

### ➤ FOCUS SUR LES ACCOMPAGNÉS TRACEURS (NOMBRE, CHOIX)

#### Le nombre d'AT

- Dépend de la **TAILLE** de l'ESSMS...
- ...Exprimée en nombre de **PLACES** ou de **MESURES**
- ...Indiquées dans l'arrêté de tarification
- Minimum **3 AT**
- **Choix définitif des AT** : de 15 jours avant jusqu'au jour de la visite



#### ★ Les seuils indiqués sont des minima, à adapter pour prendre en compte :

- La diversité des publics
- Les différentes modalités d'accompagnement (au moins 1 AT par **modalité**)
- Les différents sites (au moins 1 AT par **site**)
- Les différentes catégories en cas de regroupement (au moins 3 AT par **catégorie**)

## 03. FICHE PRATIQUE : LA CONDUITE D'UNE ÉVALUATION « MULTI-ESSMS » (JUILLET 2025)

### RAPPELS

1 **FINESS géographique** = 1 évaluation

**FINESS géographique** ≠ **FINESS juridique**

**Evaluation MULTI-SITE** ≠ **Evaluation MULTI-ESSMS**

#### • 1 seul **Finess Géographique**

- Plusieurs modalités d'accompagnement
- ou plusieurs antennes
- ou plusieurs sites géographiques

#### • Plusieurs **Finess géographiques**

(même si autorisation est portée par un organisme gestionnaire ou ESSMS unique)

### EVALUATION MULTI-ESSMS

#### 1 rapport d'évaluation uniquement SI...

- Le regroupement est **autorisé** par **écrit** par **l'ATC**
- Les ESSMS regroupés ont :
  - Un **organisme gestionnaire (OG) unique**
  - Une **gouvernance commune**
  - Une **démarche qualité commune**
  - Des **moyens mutualisés**
  - Une **proximité géographique** compatible avec le déroulé de l'évaluation (méthode HAS)

#### Et en pratique ça donne quoi ?

- 3 AT par catégorie d'ESSMS
- Temps d'observations et analyse documentaire **dans chacun des ESSMS**
- Associer des **représentants de l'OG** dans les entretiens chapitre 3
- Organiser une **réunion ad hoc avec OG** sur ses fonctions support
- **Retracer** la situation de chaque structure **dans le rapport**

## 04. INDEX – MANUEL D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO- SOCIAUX - (17 JUILLET 2025)

### Une “pépite” !

- Cet index structure l'ensemble des références réglementaires, juridiques et de RBPP HAS selon les thématiques du référentiel.
- **Les + :**
  - des liens actifs pour télécharger et consulter les documents cités
  - des extraits de textes juridiques en lien avec les items



[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-07/index\\_du\\_manuel\\_devaluation\\_de\\_la\\_qualite\\_des\\_essms.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-07/index_du_manuel_devaluation_de_la_qualite_des_essms.pdf)



### ➤ A VENIR

**D'autres précisions, fiches pratiques et évolutions sont à prévoir en 2025 et 2026 (travaux HAS en cours) :**

- Révision du **cahier des charges** applicable aux OA
- **Retex sur la fiche cotation** parue en octobre 2024
- Lancement du travail sur une **V2 du Manuel d'évaluation**

## 05. **GUIDE SYNAE (DERNIÈRE VERSION 29/01/2025)**

### **Evolutions :**

- L'export des grilles complétées après leur remplissage, pour faciliter le partage d'information entre les différents évaluateurs,
  - **Attention**, le bouton « Exporter la grille complétée » est uniquement disponible lorsque les grilles ont le statut « Clôturée ».
- Le dépôt du planning de l'évaluation lors de la création de cette dernière par les Référent SMS
  - **Attention**, seul le planning validé lors de la contractualisation (sur lequel ne figure pas le nom des personnes rencontrées) de la mission est attendu.
- La saisie du nombre d'heures passées sur site et hors site par les coordonnateurs
  - **Attention**, Le nombre d'heures saisi devra correspondre au temps passé sur site et hors site par l'ensemble des évaluateurs et devra être déclaré à l'étape de saisie des informations de l'évaluation.



## **Bilan annuel 2024 de la HAS sur le dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS**



publié le 03/07/25

[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-06/dispositif\\_devaluation\\_de\\_la\\_qualite\\_des\\_etablissements\\_et\\_services\\_sociaux\\_et\\_medico-sociaux\\_-\\_bilan\\_annuel\\_2024.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-06/dispositif_devaluation_de_la_qualite_des_etablissements_et_services_sociaux_et_medico-sociaux_-_bilan_annuel_2024.pdf)

## RECHERCHE, PROGRAMMES, OUTILS & PLANS D'ACTION



RH / MÉTIERS

### 01. CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS ÉMERGENTS – ANAP (31 JANVIER 2025)

L'Agence nationale d'appui à la performance (Anap) identifie 34 métiers émergents (systèmes d'information, coordination des soins, innovation, support...) et **publie un kit opérationnel** (fiches métiers, guide de déploiement) pour accompagner les structures dans l'identification de nouveaux besoins professionnels. <https://www.anap.fr/s/article/metiers-emergents-etablissements-sante>

**Transition écologique, IA, virage domiciliaire...  
Ces évolutions imposent le déploiement de  
nouvelles expertises au sein des ESSMS.**

ANAP le 16/01/25

## 02. **TABLEAU DE BORD DE LA QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT), AUTODIAGNOSTIC – ANAP (31 JANVIER 2025)**

Le tableau de bord QVCT permet de faire un état des lieux rapide et structuré de votre politique QVCT.

- **Il repose sur 55 questions** (40 qualitatives, 15 quantitatives)
- **Pour identifier points forts et axes d'amélioration**
- **Avec des pistes d'action concrètes par item**, basées sur des bonnes pratiques issues du terrain.

L'outil propose une vision globale, avec la possibilité de zoomer sur les personnels médicaux ou non médicaux.

### **IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS**

- **Cet outil** est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Il a un impact sur le critère suivant (**ajout références - p. 143**) :

#### **Thématique : Politique ressources humaines**

- **OBJECTIF 3.9 – L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.**
  - CRITÈRE 3.9.1 – L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.



## 03. **APPEL A PROJET : LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL – DREES (FÉVRIER 2025)**

Proposition de plusieurs pistes de recherche: ethnographies du travail social, enquêtes sur l'organisation du travail dans les dispositifs (CHRS, SESSAD, foyers, centres sociaux, etc.), comparaisons internationales sur l'attractivité des métiers et la transformation structurelle.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>



## 04. **GUIDE - LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU MÉDICO-SOCIAL ET DE LA SANTÉ - RAPPORT ANACT / ARS AURA (FÉVRIER 2025)**

Synthèse des formations-actions sur l'attractivité menée auprès de 106 établissements en Auvergne Rhône-Alpes (ARA) : diagnostic, leviers RH et managériaux, outils partagés, politiques favorisant le sens au travail, l'autonomie, la valorisation et la fidélisation.

➤ [https://www.anact.fr/sites/default/files/2025-02/2024\\_attractiv-leviers-accomp\\_outils-vf.pdf](https://www.anact.fr/sites/default/files/2025-02/2024_attractiv-leviers-accomp_outils-vf.pdf)

## **IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS**

- **Ce guide** est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Il a un impact sur le critère suivant (**ajout références**) :

### **Thématique : Politique ressources humaines**

- **OBJECTIF 3.8 – L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.**
  - **CRITÈRE 3.8.3 – L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.**



ACCOMPAGNER

01.

**REPERES - REPERPREV : UN REGISTRE NATIONAL POUR GUIDER LES ACTEURS VERS UNE PRÉVENTION EFFICACE, SANTÉ PUBLIQUE FRANCE (JUIN 2025)**

Santé publique France a mis en ligne ReperPrev, le registre des interventions en prévention et promotion de la santé.

Cette plateforme de référence **recense des programmes de prévention efficaces, prometteurs ou innovants en France évalués scientifiquement.**

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2025/reperprev-un-registre-national-pour-guider-les-acteurs-vers-une-prevention-efficace>

## IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS

- **Ce registre** est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Il a un impact sur le critère suivant (**ajout références - p 51**) :

### Thématique : Accompagnement à la santé

- **OBJECTIF 1.14 – La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.**
  - CRITÈRE 1.14.3– Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.



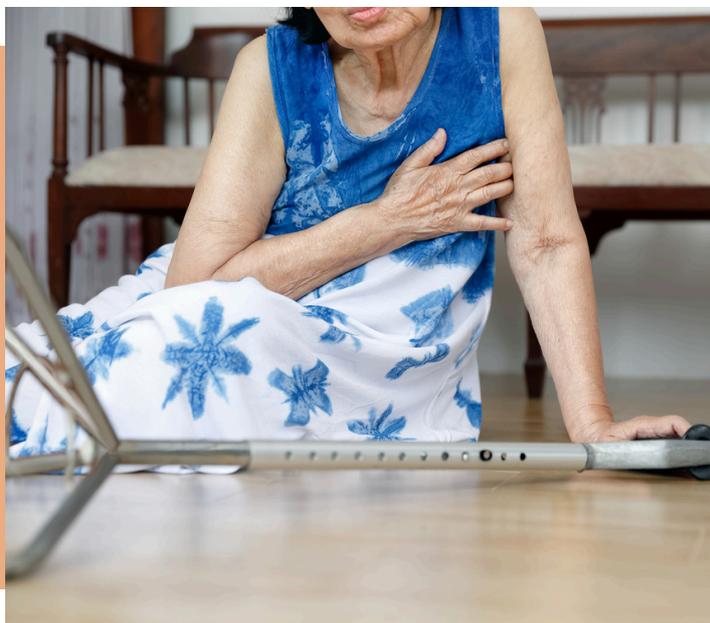
ACCOMPAGNER

## 02. **GUIDE - PANORAMA DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES** **ANTICHUTE (JUN 2025)**

Chaque année, **les chutes des personnes âgées causent plus de 100.000 hospitalisations, 10.000 décès, et représentent un coût humain, sanitaire et économique considérable.** De nombreuses solutions numériques innovantes émergent : capteurs, objets connectés, plateformes de téléassistance... Mais ces dispositifs restent encore méconnus, dispersés, et peu intégrés dans les pratiques professionnelles.

**L'Anap publie un comparatif de 33 solutions numériques pour prévenir et détecter les chutes.**

ANAP le 09/06/25



## **IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS**

- **Ce guide** est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Il a un impact sur le critère suivant (**ajout références - p 90**) :

**Thématique : Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement**

- **OBJECTIF 2.4 – Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.**
  - CRITÈRE 2.4.3 – Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.



ACCOMPAGNER

**03.** PROGRAMME - « SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE »  
2025-2030 DE LA HAS

**La Haute Autorité de santé (HAS) adopte son  
programme pluriannuel dédié à la santé  
mentale et à la psychiatrie pour la période  
2025-2030.**

UN PROGRAMME ARTICULÉ AUTOUR DE 9 THÈMES

- 1** Troubles schizophréniques et troubles bipolaires
- 2** Santé mentale et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
- 3** Droits des patients et des personnes accompagnées, pair-aidance et alliance thérapeutique
- 4** Accompagnement et soutien des familles et des proches
- 5** Santé mentale et psychiatrie de la personne âgée
- 6** Soins en psychiatrie aux personnes détenues et soins pénalement ordonnés
- 7** Santé mentale, psychiatrie et addictions
- 8** Troubles du neurodéveloppement (TND)
- 9** Certification des établissements de santé autorisés en psychiatrie pour la qualité des soins



[HTTPS://WWW.HAS-SANTE.FR/JCMS/P\\_3590541/FR/LA-HAS-ADOPTÉ-SON-NOUVEAU-PROGRAMME-SANTÉ-MENTALE-ET-PSYCHIATRIE-2025-2030](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3590541/fr/la-has-adopte-son-nouveau-programme-sante-mentale-et-psychiatrie-2025-2030)

PILOTER

## 01. **ACCOMPAGNEMENT - « PERF EHPAD » : UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR TRANSFORMER DURABLEMENT LES EHPAD (JUIN 2025)**

**La ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, annonce le déploiement du programme national**

**« Perf EHPAD », un nouvel appui de l'État, entièrement pris en charge**

**et fondé sur le volontariat, destiné à aider les EHPAD à renforcer durablement leur organisation.**

**Une démarche volontaire, au service des établissements :**

- Près de 1 800 EHPAD seront accompagnés d'ici 2027
- à raison de 600 par an (ils seront identifiés par les ARS)

**Objectifs :**

- renforcer l'équilibre de gestion des établissements
- améliorer la qualité de vie des résidents et des familles
- favoriser l'attractivité du secteur et de meilleures conditions de travail pour les professionnels
- accompagner les équipes de direction dans le pilotage de leur établissement

**[HTTPS://SOLIDARITES.GOUV.FR/PERF-EHPAD-UN-ACCOMPAGNEMENT-SUR-MESURE-POUR-TRANSFORMER-DURABLEMENT-LES-EHPAD](https://solidarites.gouv.fr/perf-ehpad-un-accompagnement-sur-mesure-pour-transformer-durablement-les-ehpad)**

## 02. **CONTRATS DE PERFORMANCE ARS / EHPAD EN DIFFICULTÉ (JUILLET 2025)**

Les ARS signeront des contrats de performance avec les EHPAD en difficulté financière, imposant des objectifs stricts et des sanctions, changeant ainsi la dynamique d'accompagnement.

**<https://sosehpads.com/contrats-de-performance-letat-resserre-letau-sur-les-ehpad-en-difficulte-financiere/39554/>**

**2/3 des EHPAD publics affichent aujourd'hui un déficit. Cette situation alarmante a conduit le gouvernement à mettre en place des mesures d'urgence sans précédent.**

SOS EHPAD - 09/07/2025

**PILOTER**

## 03. **OUTILS PCA ET PCRA - KIT PLAN DE CONTINUITÉ ET DE REPRISE D'ACTIVITÉ ADAPTÉ AU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL (ANS, JANVIER 2025)**

**L'Agence du Numérique en Santé publie le kit Plan de continuité et de reprise d'activité (PCRA) dédié aux ESSMS**

Les établissements de santé (ES) et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) doivent être préparés à faire face à des situations de crise pouvant perturber leur fonctionnement. **Dans ce cadre, les plans de continuité d'activité (PCA) jouent un rôle fondamental en assurant la continuité des services essentiels en cas d'incident majeur.**

➤ [https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/kit-pcra-medico-social.zip](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/kit-pcra-medico-social.zip)

## **IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS**

- **Ce kit** est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Il a un impact sur les critères suivants (**ajout références**) :



### **Thématique : Démarche qualité et gestion des risques**

- **OBJECTIF 3.14 – L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.**
  - CRITÈRE 3.14.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.
  - CRITÈRE 3.14.3 – Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.
  - CRITÈRE 3.14.4 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.



**PILOTER**

## 04. **8 FICHES - COMPRENDRE LE CADRE JURIDIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN QUELQUES MINUTES (ANAP, 2025)**

**Les fiches "Comprendre le cadre juridique en développement durable en quelques minutes" décodent la réglementation en vigueur et à venir, et ses impacts pour les ESSMS :**

- Achats Durables
- Gestion des déchets
- Restauration durable
- Réduction de la consommation d'énergie
- Qualité de l'air
- Mobilité durable
- Stratégie RSE
- Gestion de l'eau

➤ <https://anap.fr/s/article/comprendre-le-cadre-juridique-rse-en-quelques-minutes>

## **IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS**

- **Ces fiches** sont en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Elles ont un impact sur le critère suivant (**ajout références**) :

### **Thématique : Démarche qualité et gestion des risques**

- **OBJECTIF 3.15 – L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.**
  - CRITÈRE 3.15.1 – L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.



## 05. **GUIDE - DÉPLOYER L'IA EN TOUTE CONFIANCE (ANAP, 2025)**

**L'intelligence artificielle (IA) est en train de transformer profondément le secteur de la santé et du médico-social, offrant des opportunités inédites pour améliorer l'efficacité des services, anticiper les besoins et optimiser les processus. Pour accompagner les professionnels dans cette transformation, l'Anap met à disposition son guide, qui met l'accent sur plusieurs points clés pour un déploiement réussi:**

- Les concepts à maîtriser pour comprendre l'IA
- Les principes de transparence et de gouvernance adaptés au contexte sanitaire
- Les bonnes pratiques pour une mise en œuvre respectueuse des données
- Des témoignages et retours d'expérience concrets d'établissements ayant franchi le pas

**<https://anap.fr/s/article/D%C3%A9ployer-l-Intelligence-Artificielle-en-toute-confiance>**

## **IMPACTS SUR L'ÉVALUATION HAS**

- **Ce guide** est en lien direct avec le manuel HAS d'évaluation de la qualité des ESSMS, actualisé le 08 Juillet 2025 (voir supra)
- Il a un impact sur le critère suivant (**ajout références**) :



**Thématique :**  
**Démarche qualité  
et gestion des risques**

- **OBJECTIF 3.15 - L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.**
  - CRITÈRE 3.15.2 - L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.

**VEILLE QUALITE**

VEILLE COFRAC

SYSTEME INTERNE SOCRATES

**04**

## 04. VEILLE QUALITE : COFRAC

Dans le cadre de sa démarche d'accréditation et conformément aux attendus de la norme NF ISO/IEC 17020, le cabinet SOCRATES réalise une veille relative aux dispositions publiées par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

# RAPPORT ANNUEL 2024

LE 21 JUILLET 2025, LE COFRAC A PUBLIÉ SON RAPPORT D'ACTIVITÉ

Faits marquants, développements, travaux, international... Toutes les informations et événements des sections et services du Cofrac sont consultables en ligne ou téléchargeables.

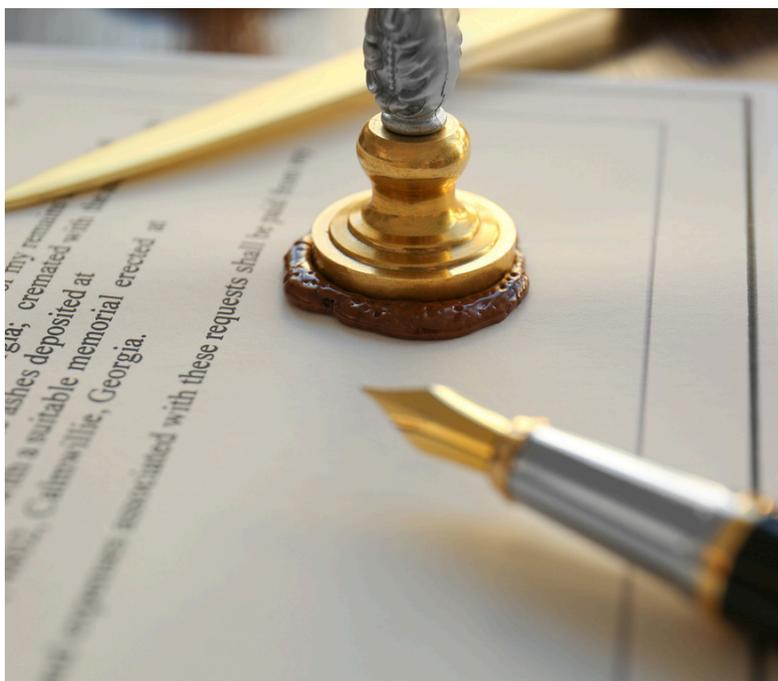
## FORUM DU 07 OCTOBRE 2025

Le COFRAC organisera à Paris à l'automne son **4ème forum** autour du thème: "Accréditation et Inspection : un monde en évolution". Au programme : retour sur les actualités de l'accréditation, **un sujet sur la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17020**, des retours d'expériences et les autres sujets phares de la section.



**OA : PENSEZ À VOUS INSCRIRE!**

Pour rester en veille sur nouvelle version de la norme ISO/IEC 17020



## INS REF 02

Le document INS REF 02, qui définit les exigences pour l'accréditation des organismes d'inspection, a été révisé en décembre 2020 (révision n°12). Bien que cette révision date de 2020, il est essentiel pour les organismes d'inspection de s'assurer de leur conformité continue à ces exigences en 2025.



## 04. VEILLE QUALITE : SOCRATES

Vous êtes régulièrement tenus informés des évolutions de nos dispositions (création, mises à jour), formulaires, modèles, outils et bonnes pratiques via les canaux suivants :



**Les RV de l'évaluation (Webinaires & Séminaires)**



**Mailing et Réseaux sociaux**



**Espace APAX dédié aux évaluateurs**

PETIT RÉCAPITULATIF DE CE QUI S'EST PASSÉ EN 2025

# 1. DISPOSITIONS MISES À JOUR

- **EVALFPO1 - Méthodologie de réalisation des évaluations** (dimensionnement des plannings et des AT, gestion phase « contradictoire », saisie des grilles)
- **Offre évaluation HAS** Méthodologie SOCRATES
- **Liste documentation**-Éléments de preuve
- **Bonnes pratiques** de rédaction
- **Trame** support cadrage
- **Trame** CV
- **Trame** Fiche de déclaration des liens d'intérêt
- **Trame** Fiche de contrôle des rapports

### En développement au cabinet

- Un outil d'aide à l'auto-contrôle des rapports (conformité HAS) pour outiller nos évaluateurs
- Un outil de calcul du dimensionnement des AT

## 2. AUDIT DE SURVEILLANCE COFRAC DU CABINET

- Après un **1er d'audit d'accréditation initiale** en Février 2024
- Le cabinet a réalisé son **1er audit de surveillance** en février 2025

### • LA COMMISSION A CONFIRMÉ LE MAINTIEN DE L'ACCRÉDITATION DE NOTRE ORGANISME

- **Prochains RV :**
  - **Octobre 2025 : Audit interne**, réalisé par un auditeur externe spécialiste de la norme ISO 17020 et compétent sur le périmètre d'accréditation (16.5.1a)
  - **Février 2026 : 2ème audit de surveillance**
- **Encore bravo et merci à toute l'équipe du cabinet et du réseau d'évaluateurs pour leur engagement !**

The word 'AUDIT' is written in large, colorful, 3D-style letters on a light green background. The letters are: 'A' (red), 'U' (yellow), 'D' (dark blue), 'I' (light blue), and 'T' (light blue). A person's index finger is pointing down at the top of the letter 'T'.

LE CABINET SOCRATES A OBTENU SON ACCRÉDITATION  
COFRAC INSPECTION, N°3-1986, POUR LA PÉRIODE DU  
14/05/2024 AU 30/04/2028  
(PORTÉE DISPONIBLE SUR COFRAC.FR)



© SOCRATES SEMINAIRE EVALUATEUR MARS 2025

### 3. WEBINAIRES & SÉMINAIRES

- **01/2025** : « Actualités liées à l'évaluation HAS et rappels méthodologiques : fiches critères impératifs, dimensionnement accompagnés traceurs, phase contradictoire ».
- **03/2025** : **Séminaire présentiel des évaluateurs** « DLI, Cotation, Prise en compte des observations d'un rapport, Harmonisation »
- **04/2025** : « Circuit du médicament / Focus sur les observations sur site »
- **06/2025** : « Evaluer la liberté d'aller et venir en ESSMS »
- **09/2025 (à venir)** : « Actualités liées à la mise à jour du manuel d'évaluation de la HAS »
- **11/2025 (à venir - thème provisoire)** : « RGPD, Confidentialité »

#### Sans oublier

- Formation annuelle HAS **en Mars et Juin 2025** de nos 2 référentes SMS !
- Notre séminaire annuel du réseau SOCRATES, **en Juin 2025, sur le thème de l'IA (Intelligence Artificielle)**

**SOCRATES  
devient  
membre du CA  
de l'APESM**

**Découvrez le  
nouveau projet !**



PROJET STRATEGIQUE APESM

## 4. APESM

### • **Nouvelle gouvernance et nouvelle feuille de route !**

Lors de son Assemblée Générale du 19 juin 2025, l'APESM – Association des Professionnels de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale – a adopté une nouvelle gouvernance avec des objectifs clairs :

- renforcer la représentation des organismes accrédités et le travail avec la Haute Autorité de Santé, avec le COFRAC,
- diffuser une information régulière aux adhérents,
- et continuer les échanges d'expériences entre professionnels de l'évaluation qualité.

### Un CA renouvelé, auquel **SOCRATES** est fier de contribuer !

- Le Conseil d'Administration est désormais composé de 6 représentants d'organismes accrédités et 3 représentants des évaluateurs.
- Suivez l'actualité de l'APESM sur LinkedIn et sur [www.apesm.fr](http://www.apesm.fr)

**CONCLUSION**

**05**

## CONCLUSION

Les évolutions réglementaires et professionnelles résumées dans ce livret illustrent la dynamique du secteur social et médico-social au 1er semestre 2025, avec une attention particulière portée à la **qualité de l'accompagnement, à la protection et la participation des usagers et à l'amélioration du système d'évaluation de la qualité.**

## REMERCIEMENTS

Merci à toutes et tous pour l'attention portée aux contenus de ce livret, mais également pour **votre confiance, votre engagement** continu à nos côtés et **votre investissement** pour assurer une qualité des prestations réalisées dans le cadre de vos activités avec le cabinet SOCRATES.



**Rendez-vous en  
Septembre  
2025 pour nos  
webinaires,  
newsletter et  
nos prochaines  
rencontres  
autour des  
évaluations**



**VEILLE 1ER SEMESTRE 2025**

©SOCRATES  
INFOGRAPHIE RÉALISÉE PAR **SOCRATES**  
**CRÉDIT PHOTOS** : SOCRATES, CANVA

SOCRATES  
POLE EVALUATION

---

**MERCI**

---

[www.socratesonline.com](http://www.socratesonline.com)